



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

**Objet de la délibération**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE  
JUMELAGE HENNEBONT-KRONACH**

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2019.12.004**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE  
HENNEBONT-KRONACH**

**Rapporteur : Nadia SOUFFOY**

Le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Jumelage Hennebont-Kronach aura lieu le 11 juillet 2020 à Kronach.

A cet effet, la Ville d'Hennebont et le Comité de Jumelage Hennebont-Kronach organisent un déplacement en autocar à Kronach du 9 au 13 juillet 2020.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions ce déplacement, le Comité de Jumelage Hennebont/Kronach a procédé à la réservation d'un autocar auprès d'un prestataire de transport. Un acompte de 3 000 € doit être versé au cours du mois de décembre auprès de ce prestataire pour valider la réservation.

A ce titre, le Comité de Jumelage Hennebont/Kronach sollicite de la Ville l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2019,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 28 novembre 2019,

**Vu** la demande de subvention exceptionnelle déposée par le Comité de Jumelage Hennebont-Kronach en date du 18 novembre 2019,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20191212-D201912004-DE